



PROVINCE DE LUXEMBOURG
ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU
COMMUNE DE LIBIN
RUE DU COMMERCE, 14
6890 - LIBIN

Tél. : (061) 260 810
Fax : (061) 65.63.81

Agent traitant : Sandra GUSTIN
Tél : 061/26.08.15
E-Mail : s.gustin@libin.be

ANNEXE 49

INFORMATIONS NOTARIALES Formulaire III B

Nos Réf : RU 177/2025 BM *77179
Vos Réf : 00-00-4492/005-MR

Maître Paul-Alexandre DOÏCESCO
Rue de Charleville, 7
5575 GEDINNE

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 26 septembre 2025, relative à un bien sis à **Anloy, Rue Lavaux 2**, cadastré **2e division, Anloy, Section A N° 79E**, appartenant à _____, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.97, 99 et 100 du Code de Développement Territorial (CoDT) :

Ce bien est situé en **Zone d'habitat à caractère rural** au **plan de secteur de Bertrix- Libramont – Neufchâteau** adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 05/12/1984 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;

Ce bien est situé en **Zone de centre villageois** au **schéma de développement communal (SDC)** adopté par le Conseil communal de LIBIN en séance du 26/05/2016 et entré en vigueur le 11/02/2017 ;

Ce bien est soumis aux prescriptions urbanistiques relatives à la **zone de centre villageois patrimonial (CVP)** au **Guide Communal d'Urbanisme (GCU) de Libin** approuvé par le Conseil communal et entré en vigueur le 9/11/2020 ;

Ce bien n'est pas repris en zone d'aléa d'inondation par débordement et/ou par ruissellement ;

Ce bien est repris **au PASH** en zone d'assainissement suivante :
Ib : Collectif < 2000 EH

Ce bien **n'a pas fait l'objet d'un permis d'urbanisme** délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;

Ce bien ne fait **pas partie d'un lotissement** non périmé ;

Ce bien bénéficie d'un accès à une voirie publique suffisamment équipée en eau, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux.

Ce bien ne fait pas l'objet :

- *de mesures d'expropriation ;**
- *de mesures propres à la législation relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes ;**
- *de mesures particulières relatives aux monuments et sites, mines, carrières & sites désaffectés;**
- *d'emprise en sous-sol pour une canalisation pour le transport de produits gazeux ;**
- *de mesures de sauvegarde ou de classement ;**
- *d'un constat d'infraction urbanistique ou environnemental ;**
- *d'un périmètre de Natura 2000 ;**

Les informations et prescriptions contenues dans les présents renseignements ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.

(Le Guide Communal d'Urbanisme (GCU) est disponible sur le site internet communal – www.libin.be)

A LIBIN, le 1 octobre 2025

Pour le Collège,

Le Directeur général,



M. D'ALMEIDA



La Bourgmestre,



A. LAFFUT